

La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

) C'EST À DIRE



“ La crédibilité des industriels passe par une information transparente et régulière ”

CLAUDE CHAVANNE
Directeur de l'usine Arkema Saint-Fons, membre du groupe SPIRAL Risques Industriels

Les industries à risques sont souvent perçues comme des sources de nuisances malgré leur rôle essentiel

dans l'économie locale et dans la fabrication de produits nécessaires à notre vie quotidienne. Aussi, les industriels souhaitent développer un large dialogue sur les risques associés à leurs activités.

Ouverts sur les riverains, les écoles, les collectivités locales et les médias, les industriels communiquent aujourd'hui d'une manière volontaire, bien au-delà de leurs obligations réglementaires, en présentant la nature de leurs risques ainsi que les dispositions mises en œuvre pour les maîtriser et les réduire.

Soucieux de partager leurs problématiques, ils participent également à des instances de concertation qui impliquent aussi bien les administrations, les collectivités que les associations d'habitants ou de protection de la nature. L'enjeu est bien de prendre le temps de donner aux riverains des éléments d'information pour comprendre et réagir au mieux en cas d'accident. *Regards sur le Risque* est une lettre d'information née de ce désir de communiquer ensemble et régulièrement pour favoriser le partage d'une culture de la prévention du risque.

Claude Chavanne

) TOUTE LA LUMIÈRE SUR...

Informons-nous, c'est notre droit !

Etre en mesure de réduire sa vulnérabilité face aux accidents, être conscient des risques sans pour autant nourrir des peurs inutiles, savoir se comporter... Peu d'entre nous se préoccupent de s'informer. Et pourtant, l'information préventive est non seulement un droit, mais aussi l'un des grands enjeux actuels de notre société où des industries à risques côtoient des quartiers d'habitation ou des routes très fréquentées.

Le développement des activités industrielles a conduit l'État à inscrire dans la loi, en 1990, que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et naturels majeurs. » Les services de

l'Etat ont ainsi impulsé de nombreuses démarches d'information et impliqué de nombreux acteurs dans sa diffusion. Le dispositif global d'information préventive prend en compte les risques naturels et technologiques majeurs. Il consiste en des informations mises à disposition des administrés dans les mairies. Ce dispositif est complété par des actions

d'information et de communication spécifiques aux industries Seveso seuil haut. Elles sont, pour leur part, adressées directement aux riverains. > Suivre page 2

L'information préventive est un moyen de se préparer, hors contexte de crise, à faire face à un accident. Il est important de prendre connaissance des consignes de sauvegarde dès que possible.

PLAQUETTE D'INFORMATIONS...



L'ÉCHO DES CLIC

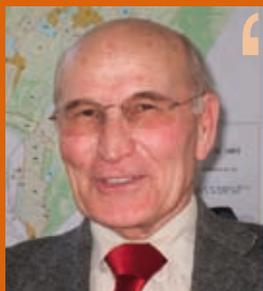
Les deux premières réunions des CLIC révèlent l'implication des associations dans ces instances de concertation.

Lire suite page 3

APERÇUS

- **PREMIERE CAMPAGNE D'INFORMATION** dans la plaine de l'Ain et la Côtière.
- **REDUCTION DES RISQUES D'EXPLOSION** La Sobegal enterre ses sphères de gaz.
- **EXERCICE DE SECURITE CIVILE** grandeur nature à Pont de Claix (38).
- **L'INFORMATION DES RIVERAINS VIA LES COMMUNES.**

Lire suite page 4



“ Pour être entendu, il ne faut pas avoir peur de se répéter ”

BERNARD LE RISBÉ
Maire adjoint de Jarrie (Isère).

Quelles missions d'information incombent à une mairie qui a sur son territoire un site industriel classé Seveso seuil haut ?

Il y a des obligations réglementaires en matière d'information. Nous sommes d'ailleurs en train de réaliser notre DICRIM* qui verra le jour cet automne et préparons la réunion publique qui accompagnera sa publication. Mais, à Jarrie, nous n'attendons pas que les choses soient obligatoires, car nous savons, par expérience, que ces démarches n'ont une véritable portée que lorsqu'elles sont réalisées de façon collective. Ceci nécessite du temps pour impliquer à chaque fois habitants, industriels, enseignants, élèves, parents d'élèves, élus, gendarmes, secours...

En dehors des obligations réglementaires, quelles actions menez-vous sur la commune pour informer vos administrés ?

Nous communiquons sans cesse sur le sujet ! Il n'y a pas un Jarrie magazine, notre journal communal trimestriel, qui ne parle des risques majeurs. Que ce soit pour rapporter la visite d'une classe ou d'un groupe d'élus sur le site d'Arkema, pour rappeler les consignes de sécurité ou relater les exercices de mise à l'abri. Cela fait écho à toutes les informations diffusées par ailleurs par Arkema avec qui nous affichons vingt ans d'un partenariat réussi !

Comment assurez-vous l'information des élus, des enseignants et des habitants nouvellement arrivés ?

À chaque rentrée des classes, nous présentons les risques majeurs propres à la commune à tous les enseignants des écoles élémentaires. Je me charge également de diffuser cette information en conseil municipal et dans la communauté de communes. Nous informons tous les nouveaux arrivants lors de leur accueil et, en mairie, nous restons toujours disponibles pour répondre aux éventuelles questions. Enfin, les internautes disposent en permanence d'informations sur notre site internet.

*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Informons-nous, c'est notre droit !

Suite de la page 1

LE DISPOSITIF GLOBAL D'INFORMATION PRÉVENTIVE

Une information bien encadrée par l'autorité préfectorale

Pour tous les risques majeurs, naturels et technologiques, le Préfet précise dans un dossier officiel les risques qui, dans le département, devront faire l'objet d'une information préventive. Ce document, appelé Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), est transmis aux maires qui devront relayer cette information auprès de leurs administrés. Concernant les risques industriels, les communes qui doivent en informer la population sont celles pour lesquelles existe un plan particulier d'intervention (PPI), c'est-à-dire un document spécifique d'organisation locale des secours.

Une information mise à disposition en mairie

À réception du DDRM, le maire doit mettre à disposition de la population une brochure officielle où sont reprises les définitions

de chaque risque majeur présent sur la commune et les mesures de sauvegarde (se confiner, écouter la radio...) pour se protéger en cas d'alerte. Ce document, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est consultable gratuitement en mairie.

De nouveaux relais d'information : les notaires

Depuis 2004, le préfet envoie aussi la liste des zones exposées à la chambre départementale des notaires pour que ces derniers informent les futurs locataires ou acquéreurs d'un bien immobilier. Un état des risques doit figurer dans tout acte de vente ou bail de location. Il doit indiquer la nature et si possible l'intensité des risques auxquels le bien est exposé.

UNE INFORMATION ADAPTÉE AUX RISQUES INDUSTRIELS

Une information autour des sites Seveso

Pour leur part, les responsables des sites industriels

à « hauts risques », classés Seveso (cf. *Regards sur le Risque* n°1), doivent diffuser des plaquettes d'information aux populations riveraines. Cette démarche, financée par le générateur de risques, doit être renouvelée tous les cinq ans. Certaines industries veillent toutefois à maintenir une information régulière (publication de lettres d'information, organisation de journées « portes ouvertes »...).

Des campagnes d'information grand public

Dans les régions les plus concernées par les risques industriels, l'État a également mis en place des structures chargées de coordonner des campagnes d'information. Ce sont les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PI) comme le SPIRAL à Lyon ou le CIRIMI à Grenoble. En 2003, outre la réalisation de nombreux supports d'information, ces structures ont organisé seize réunions publiques dans les départements du Rhône et de l'Isère.

Ces consignes figurent sur la plupart des plaquettes d'information préventive relatives aux risques technologiques. S'habituer à les reconnaître et à les comprendre, c'est gagner du temps pour les appliquer.

12 octobre 2005

Décret relatif au code national d'alerte et aux obligations des services de radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public

Désormais, en cas de catastrophe, les messages d'alerte seront aussi audibles dans le métro, les gares, les aéroports... Les consignes de sécurité seront diffusées par les radios et télévisions nationales à l'initiative des autorités publiques.

16 décembre 2005

Sortie du guide méthodologique d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Un guide pour tout savoir sur leur mise en œuvre. Parmi leurs objectifs, les PPRT ont pour but de réduire la vulnérabilité des populations et des habitations vis-à-vis des risques technologiques grâce à la prescription de mesures de renforcement des constructions.

11 janvier 2006

Décret relatif à la sensibilisation aux risques majeurs dans les établissements scolaires

Il est dorénavant obligatoire pour les écoles, les collèges et les lycées d'organiser, dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement, une sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'une formation aux premiers secours.

9 juin 2006

Deuxième réunion du CLIC SNF à Andrézieux-Bouthéon.

Il se réunira notamment pour présenter le Plan Particulier d'Intervention de l'établissement.



Les DICRIM vous attendent en mairie... Renseignez-vous !

qui se veut sincère et productive. C'est un moyen pour tous les acteurs de prendre leurs responsabilités afin, dans la mesure du possible, d'éviter les catastrophes.

Aux démarches officielles et bien identifiées, réalisées par le Préfet, le maire et les exploitants, s'ajoutent les initiatives d'associations de riverains, d'éducation à l'environnement ou d'écoles. Ces initiatives ont de véritables impacts

positifs sur le partage et l'appropriation de cette information. Parions que demain toutes les parties prenantes sauront se rencontrer sur le terrain de la concertation.

En savoir +

Un numéro vert vous est à votre disposition pour entendre le son de la sirène et les consignes à respecter en cas d'alerte.

N° Vert 0 800 507 305

Appel gratuit.

Les industriels et les élus pouvaient préciser directement aux administrés ce qui était mis en place pour leur sécurité. Les débats ont d'ailleurs fait émerger un besoin d'information continue et accessible sur les risques industriels, ce qui explique notamment la naissance de notre lettre *Regards sur le Risque*.

Des mesures pour faire participer le public

Pour les sites Seveso seuil haut, le maire peut demander qu'une réunion publique d'échange et d'information ait lieu avec les riverains au moment de l'enquête publique menée pour toute évolution notable de l'activité. Ainsi, cela permet au public de prendre connaissance des substances dangereuses en présence.

Des lieux de concertation pour plus de transparence

Depuis 2003, des lieux d'échanges, de concertation se mettent en place, les CLIC, afin que les dirigeants d'industries, leurs salariés, les élus des communes concernées, les associations de riverains et les services de l'État puissent traiter ces questions ensemble. Tandis que les industriels évoquent les efforts réalisés pour réduire le risque à la source, d'autres acteurs font état de leurs inquiétudes et de leurs attentes. Ces instances de concertation permettent de développer une approche des situations vécues

L'ÉCHO DES CLIC UN DEMARRAGE EN DOUCEUR

Les deux premiers Comités Locaux d'Information et de Concertation se sont réunis en septembre et novembre 2005. Le troisième se réunira à la Voult-sur-Rhône prochainement. Les deux premières réunions des CLIC ont d'ores et déjà révélé l'implication des associations. Dans la Loire, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) a posé en direct de nombreuses questions sur les impacts de certains produits

sur les sols aux représentants de SNF-SAS et de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement. En Savoie, l'intervention de l'association « Vivre en Maurienne » s'est faite sur le mode de la suggestion : l'idée est d'associer un établissement scolaire concerné à la réflexion au sein du CLIC. Ces retours d'expériences devraient permettre de dynamiser la vie des CLIC.



THIERRY MOUNIB
Président de l'association
Bien vivre à Pierre-Bénite
(créée en 1996).

POINT DE VUE

Quel est le rôle de votre association dans l'information préventive ?

Notre rôle est de faire circuler l'information, et surtout d'informer sur ce qui change. Pour cela il faut être familiarisé avec le sujet. Des membres de notre association sont chimistes, ce qui explique notre intérêt pour les risques technologiques.

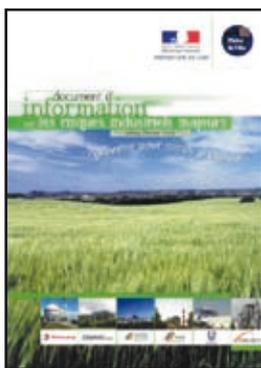
Que pensez-vous de l'information dispensée par les industriels et les collectivités ?

Pour qu'elle soit efficace, il faut qu'elle soit régulière et précise. Il ne faut pas avoir peur d'insister ! Pour les consignes de sécurité, il faut utiliser des supports pratiques à afficher chez soi.

Qu'attendez-vous des CLIC ?

Il faut que ce soit un outil supplémentaire d'information, mais aussi un véritable lieu d'expression, voire un moyen d'agir pour les associations.

Plaine de l'Ain Première campagne de diffusion de documents d'information



© Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Pour cette première campagne d'information sur les risques industriels majeurs, six établissements Seveso se sont mobilisés autour du slogan « Prévenir pour mieux préserver ». Deux bassins d'emplois sont concernés, la plaine de l'Ain et la Côtière, dans lesquels figurent des entreprises dont les activités peuvent générer des risques. Il s'agit d'Arkema à Balan, de Totalgaz, Orgamol France, Speichim Processing, Tredi, Lever Fabergé France* situées sur les communes de Saint-Vulbas et Blyes et faisant partie du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les sites Seveso seuil haut ont en effet l'obligation d'informer les riverains. Ils prennent en charge la démarche que coordonnent la Préfecture de l'Ain et la DRIRE Rhône-Alpes.

Ainsi la plaquette comprend des éléments de définition sur les risques industriels (incendie, explosion, toxique, radioactif), leurs effets directs et les conséquences sur les personnes. De plus, y figurent les moyens :

- de réduction des risques à la source, comme la mise sous talus de cuves de stockage,
- de protection, telle que la réalisation de salles de confinement,
- de prévention quotidienne, par l'analyse des produits,
- de réduction des impacts potentiels, par la maîtrise de la densité des habitations autour des sites.

Diffusée dans toutes les communes impactées par les PPI de ces établissements, cette plaquette devrait permettre aux quelques milliers d'habitants de mieux connaître les activités de ces établissements et d'être davantage acteurs de leur sauvegarde. •

* Lever Fabergé France est un site Seveso seuil bas, mais a néanmoins décidé d'adhérer à la démarche.

RÉDUCTION DES RISQUES D'EXPLOSION À DOMÈNE (38)

La SOBEGAL, société béarnaise de distribution de gaz, a entrepris une importante opération de réduction des risques à la source sur son site de Domène afin de limiter les risques d'explosion liés au stockage. Dans moins d'un an, les trois sphères de gaz, dont une seule est encore en fonction, seront remplacées par deux cuves de 450 m³ semi enterrées.

Ce nouveau mode de stockage, de type réservoir sous talus en enceinte béton, est aujourd'hui considéré comme l'aménagement le plus sûr existant pour le gaz. Les travaux ont commencé cet hiver à la grande satisfaction des riverains et de la mairie. Il faut savoir que ce site industriel était voisin d'habitations et d'établissements publics, comme le collège de Domène. •



© Sébastien Cominet (Institut des Risques Majeurs)

EXERCICE DE SÉCURITÉ CIVILE GRANDEUR NATURE À PONT DE CLAIX (38)

Un accident de rejet toxique a été simulé le 18 octobre 2005 sur la plate-forme chimique de Pont de Claix (38). Cet exercice était destiné à tester son nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI). L'exercice a été précédé d'une importante campagne de communication locale associant l'exploitant, les médias, les communes, la chaîne locale de télévision et l'Education Nationale car une trentaine d'établissements scolaires étaient concernés. Des consignes de mise à l'abri ont été diffusées dans les rues sitôt l'alerte donnée, 2 500 foyers ont été informés par le système automatique d'appels téléphoniques en masse dans un délai de 3 minutes. Radios locales et sites internet relayaient aussi l'accident tandis que les forces de l'ordre procédaient au bouclage d'un périmètre de sécurité. L'exercice a été jugé remarquable par de nombreux acteurs. •

L'INFORMATION DES RIVERAINS VIA LES COMMUNES

Il survient parfois des incidents ou des accidents sur les sites industriels ne donnant pas lieu au déclenchement de l'alerte extérieure, mais pouvant par leurs manifestations (bruit, sirène, fumée...) susciter l'inquiétude des riverains. Un guide sur la façon d'informer ces derniers va être diffusé prochainement aux communes de l'Isère par le Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère (CIRIMI). On y trouve des recommandations sur l'approche à adopter pour que les communes assurent une première information. C'est en effet souvent vers elles que se tournent les riverains préoccupés. Une démarche similaire est en cours sur le Rhône avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise (SPIRAL). •

Regards *Risque*
SUR LE

LA LETTRE D'INFORMATION SUR LES RISQUES
INDUSTRIELS MAJEURS EN RHÔNE-ALPES

CONTACT : secretariat.spiral@industrie.gouv.fr
secretariat.cirimi@industrie.gouv.fr

ISSN en cours - Imprimé en France sur papier recyclé.

Rédaction en chef : Gérard Berne, Laurent Albert
Réalisation : Sandra Decelle, agence conseil EDEL
Coordination éditoriale : Anne Pinchart
Conception graphique : Atom Kraft Design

Comité éditorial

SPIRAL, CIRIMI, DRIRE Rhône-Alpes, Académie de Grenoble, Grand Lyon, Mairie de Jarrie, IRMa (Institut des Risques Majeurs), APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) et des représentants des établissements « Seveso seuil haut » du Rhône et de l'Isère.

© Photos tête à tête : Christophe Huret, Rhodia et DR.

édité par :



édité avec le soutien de :

